

Prêt Territorial Guadeloupe

BPIFRANCE

Présentation du dispositif

Prêt à destination des entreprises guadeloupéennes ayant un besoin de financement afin d'accompagner leur croissance.

Le Prêt Territorial Guadeloupe est rapide et 100% en ligne. Un financement simple et rapide pour accompagner la croissance des entreprises.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le prêt s'adresse aux TPE et PME guadeloupéennes jusqu'à 249 salariés ayant un besoin de financement.

— Critères d'éligibilité

Les entreprises doivent être créées il y a plus de 3 ans.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Rester serein pour ses dépenses du quotidien, quelque que soit la situation rencontrée, il faut s'adapter pour trouver des solutions :

- paiement des charges courantes,
- achat de stock et de matériel,
- renfort de trésorerie.

Pérenniser le développement de l'entreprise en attirant de nouveaux clients en se démarquant de ses concurrents :

- proposer des offres différenciantes et des nouveautés,
- développer sa visibilité et sa notoriété,
- repenser l'aménagement de ses locaux.

Accélérer sa transformation pour booster sa croissance en capitalisant sur ses points forts pour anticiper le futur :

- transformation digitale et écologique,
- automatisation des processus métiers,

- formation des collaborateurs.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

C'est un prêt sans garantie personnelle de 10 000 € à 75 000 €.

Pour quelle durée ?

Les entreprises ont 5 ou 7 ans pour rembourser leur prêt avec un différé de 12 à 24 mois.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme

Souscription 100% en ligne sur [la plateforme dédiée](#).

Critères complémentaires

- Effectif de moins de 250 salariés.

Organisme

BPIFRANCE

- Accès aux contacts locaux de Bpifrance
Web : www.bpifrance.fr